



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE

*Extrait du registre de décisions du Président*

***En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).***

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de stage avec :

- le Lycée Émile Combes de Pons et :
  - o monsieur BROTONNE Téo du 6 juin au 6 juillet 2022 à la déchèterie de Guitinières,
  - o monsieur CARMINATI Matthéo du 6 juin au 6 juillet 2022 à la déchèterie de Montendre,
- le Lycée Jean Hyppolite de Jonzac du 20 juin au 24 juillet 2022 au service Diététique,
- le LEGTA de Montmorot (39) et monsieur LEMOR Ulrik du 4 au 30 juillet 2022 au Pôle nature de Vitrezay,

Fait à Jonzac,

Le **02 JUIN 2022**

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,  
le Vice-Président,  
M. Jean-Michel RAPITEAU